

# **Règlement pêche étang communal d'ATTICHY**

## **Pêche au blanc**

**La pêche se pratique sur deux secteurs de berges "voir plan" Les berges du camping sont réservées aux campeurs. Ouverture de la pêche du 15 avril au 15 octobre sur la berge du camping.** Pêche à la canne uniquement, la pêche au bouchon avec lancer est interdite. 1 ligne autorisée avec élastique de 0.8 à 1.2 mm maximum. le corp de ligne ne doit pas être supérieur à 16 centième .le bas de ligne ne doit pas être supérieur à 14 centième .la pêche se pratique obligatoirement avec hameçon sans ardillon ou écrasé.

## **Pêche à la carpe a la canne au coup**

La pêche se pratique uniquement sur deux secteurs du plan d'eau "voir plan". La pêche est autorisée uniquement de jour. La pêche sur les berges du camping n'est pas autorisée fil maximum 35 centième, hameçon 8/10/12 sans ardillon obligatoire. Élastique creux obligatoire maxi 4mm équipement no-kill épuisette carpe et tapis réception de bonne taille.

## **Pêche feeder**

**La pêche se pratique sur trois secteurs du plan d'eau "voir plan"**

**La pêche est autorisée uniquement de jour. La pêche sur les berges du camping n'est pas autorisée ; fil maxi 25 centième, hameçon 8/10/12/14.**

## **Pêche au carnassier**

**OUVERTURE DU 28 AVRIL AU 31 DECEMBRE POUR LE BROCHET**

**OUVERTURE DU 2 JUIN AU 31 DECEMBRE POUR LE SANDRE**

1 lancer autorisé

La pêche se pratique uniquement aux leurres avec de préférence les ardillons écrasés, le no-kill est obligatoire pour le sandre et le brochet.

Les perches et silures peuvent être prélevés.